

que led appellant Fournira ses moyens Et griefs d'appel dans l'vndy prochain pour tout delay depens reservez.

BOCHART CHAMPIGNY

ENTRE Thomas LEFEBURE au nom et comme ayant Espousé Geneuieue Pelletier auparauant veuve Vincent Verdon demandeur suiuant vn Escrit de luy Signé En consequence d'arrest de ce Conseil du 18^e Mars 1687. present d'une part, Et Jean COSTÉ habitant de l'Isle Et comté S^t Laurens acause de geneuieue Verdon fille dud deffunt Et de lad Pelletier Et comme Se faisant Fort pour françois costé Son beau frere au nom quil procede, deffendeur pnt, assisté de M^e Estienne Jacob Juge bailly de la Seigneurie de Beaupré, dautre part, Lecture faite du dit Escrit signifié le quinzie. Mars dernier : de Reponses a Iceलय faite par led defendeur, du 22^e Ensuiuant, signifiées le lendemain ; de Repliques du dit Lefebure du 28^e aussy signifiées ce Jourdhuy ; dud arrest cy dessus datté Et d'une transaction passéé Entre les parties pardeuant gilles Rageot Nottaire En cette ville le 30^e Juillet 1688 ; ouï Lesd comparans Ensemble Le procureur general du Roy LE CONSEIL a debouté led. Lefebure de ses demandes, ce faisant ordonne que lesd arrests Et Transaction sortiront Leur plein Et Entier Effet En consequence de quoy led Lefebure payera au dit costé au dit nom, La Somme de Trois Cent Liures d'une part Et celle de quatre vingt Six liures dautre En deniers ou quittances, Et sauf a lad geneuieue Pelletier de se faire restitüer si faire ce doit contre lad Transaction pour torts Et laision dautre moytié pretendus par sond mary, a Elle faits, permis aud Costé au nom quil procede faire saisir le Mairin En question pour sureté de Son deub Et led Lefebure condamné aux depens /.

BOCHART CHAMPIGNY

ENTRE Yues MERROT Capitaine du nauire Laperle appellant de Sentence de la Preuosté de cette ville du huit Nouembre de l'année derniere, Et anticipé, comparant par Prieur huissier d'une part, Et Jean LE PICARD Marchand bourgeois de cette ville, Intimé Et anticipant, comparant par huissier Lepailleux d'autre part, ouï lesd comparans Lecture faite de lad